

**MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES
ET WAKFS**

Arrêté interministériel du 5 Ramadhan 1422 correspondant au 20 novembre 2001 portant organisation des bureaux de l'administration centrale du ministère des affaires religieuses et wakfs.

Le Chef du Gouvernement,

Le ministre des affaires religieuses et wakfs,

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 2000-256 du 26 Jomada El Oula 1421 correspondant au 26 août 2000 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 01-139 du 8 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 89-99 du 27 juin 1989 fixant les attributions du ministre des affaires religieuses;

Vu le décret exécutif n° 90-188 du 23 juin 1990 fixant les structures et les organes de l'administration centrale des ministères;

Vu le décret exécutif n° 2000-146 du 25 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 28 juin 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires religieuses et des habous;

Arrêtent :

Article 1er. — En application de l'article 7 du décret exécutif n° 2000-146 du 25 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 28 juin 2000, susvisé, le présent arrêté a pour objet l'organisation des bureaux de l'administration centrale du ministère des affaires religieuses et wakfs.

Art. 2. — Les sous-directions relevant de la direction de l'orientation religieuse et de l'enseignement coranique sont organisées comme suit :

1 – La sous-direction de l'orientation religieuse et de l'activité de la mosquée comprend les bureaux suivants :

- bureau des causeries religieuses et des bulletins d'orientation;
- bureau d'organisation des activités de la commission de la fetwa;
- bureau de la promotion de l'activité de la mosquée.

2 – La sous-direction des rites religieux comprend les bureaux suivants :

- bureau des horaires légaux;
- bureau des rites et des fêtes religieux.

3 – La sous-direction de l'enseignement coranique comprend les bureaux suivants :

- bureau du suivi des écoles coraniques et des zaouias;
- bureau de l'organisation et de la généralisation de l'enseignement coranique.

Art. 3. — Les sous-directions relevant de la direction des wakfs et du pèlerinage sont organisées comme suit :

1. – La sous-direction de la recherche des biens wakfs et du contentieux comprend les bureaux suivants :

- bureau de la recherche et de l'enregistrement des biens wakfs ;
- bureau des études techniques et de la coopération ;
- bureau du contentieux.

2. – La sous-direction de l'investissement des biens wakfs comprend les bureaux suivants :

- bureau de l'investissement et du développement des biens wakfs ;
- bureau de la gestion des ressources et des dépenses des biens wakfs ;
- bureau de la maintenance des biens wakfs .

3. – La sous-direction du pèlerinage et de la Omra comprend les bureaux suivants :

- bureau de l'organisation et du suivi de l'opération du pèlerinage ;
- bureau du suivi de l'opération de la Omra.

Art. 4. — Les sous-directions relevant de la direction de la culture islamique sont organisées comme suit :